



L'ESSENTIEL du rapport Jeunes et politiques publiques Osons ensemble !

Pour un dialogue structuré
en Bourgogne-Franche-Comté

Quelle place pour les jeunes aujourd'hui dans notre société ? Quelle importance la sphère politique accorde-t-elle à la parole des jeunes ? De simples questions dont la réponse n'est pas si évidente à formuler. Suite à la loi Égalité Citoyenneté du 27-01-2017 qui instaure la mise en place d'un processus annuel de dialogue structuré avec les jeunes, le CESER s'est intéressé aux modalités de mise en œuvre de ce dialogue. En partant de ses origines européennes puis des expérimentations en France, le CESER s'est attaché à la question de l'engagement des jeunes. Ses préconisations visent à mettre en évidence les enjeux du dialogue structuré pour la Région et les conditions de réussite de celui-ci.

Une initiative européenne déclinée en France

Le dialogue structuré est "une méthode visant à améliorer l'efficacité des politiques publiques en favorisant le dialogue avec les citoyens et la société civile dans la conception, la mise en place, le suivi et l'évaluation de celles-ci" selon le CNAJEP (Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire). Il est né au niveau européen en 2009 pour faire émerger des propositions en vue de construire les politiques jeunesse. L'Europe est actuellement à son 7^e cycle de dialogue structuré avec les jeunes. Ce principe a été repris dans la Loi égalité citoyenneté du 27 janvier 2017 qui institutionnalise la mise en place de cet outil au niveau régional.

Un dialogue structuré repose sur cinq fondamentaux : le copilotage, des attendus politiques, l'identification d'un sujet précis, les modalités de travail et le calendrier. Le CESER s'appuie sur les expériences menées en Nouvelle-Aquitaine et dans les Hauts-de-France pour faire des préconisations.

Des jeunes engagés autrement

Le discours récurrent de notre société qui laisse entendre que la jeunesse ne souhaiterait plus militer, s'engager, prendre des responsabilités, voter, se contredit avec de nombreuses études qui montrent que la réalité est plus complexe. Si les jeunes désaffectent les formes traditionnelles de la politique, on les retrouve toutefois dans des nouvelles formes de participation plus informelles du type : collectifs, mobilisations, réseaux sociaux. Ils se réunissent autour d'actions telles que des pétitions, des boycotts de produits sur des sujets collectifs qui les intéressent plus particulièrement : le soutien aux migrants, la lutte contre les discriminations, la préservation de la planète...

Favoriser la participation des jeunes, c'est partir de leurs intentions avec une posture globale d'écoute, d'impartialité, de sensibilité et d'attention. La participation ne va pas de soi, elle s'apprend. Dans le cadre du dialogue structuré, la finalité n'est pas le dialogue, mais la façon dont ce dialogue va contribuer aux évolutions des politiques régionales.



Nadhem Ben-Rahma et Manon Comacle sont les rapporteurs de cette autosaisine. Tous les deux issus du 3^e collège, Nadhem Ben-Rahma représente la Fédération des associations générales étudiantes (FAGE) et Manon Comacle le Mouvement rural de la jeunesse chrétienne (MRJC).

Ce rapport est également en ligne sur :

www.ceser.bourgognefranche-comte.fr

Rubrique

Les Publications



LES PRÉCONISATIONS DU CESER

Le dialogue structuré ne doit pas être un dispositif de plus pour la Région mais un outil de la politique régionale destiné à la nourrir et à la renforcer sur des thématiques précises. Il porte une dimension prospective au service de la Région qui permet de mettre en adéquation les préoccupations des jeunes citoyens avec les orientations régionales. Sa réalisation peut également générer un cercle vertueux en faveur de la citoyenneté des personnes qui y participent.

D'un point de vue pratique, le comité de pilotage doit venir baliser la démarche avec des membres en nombre restreint pour rester dans un pilotage réaliste, réactif et soudé. **Il s'organise autour d'une triple fonction : la définition des objectifs, la prise en compte des propositions faites par les jeunes et le suivi et l'évaluation. Le comité de pilotage propose des sujets aux jeunes qui ne se limitent pas aux compétences de la politique jeunesse.** Ces derniers sont des citoyens à même de définir les orientations qui leur sont importantes, qu'ils soient concernés directement ou non par ces dernières. Les méthodes de participation sont très importantes, **les jeunes doivent avoir une place dans l'élaboration des politiques publiques qui relève d'un degré de participation et de co-construction élevé et pas uniquement de consultation.**

Le comité de pilotage définit aussi les engagements qui seront pris à la fin du dialogue structuré (exemple : élaboration d'un livre blanc reprenant des propositions). Il doit être clair et transparent vis-à-vis des jeunes sur la finalité du travail et sur la façon dont il compte l'investir. Le CESER préconise de retenir la tranche d'âge des 15-29 ans pour prendre en compte la diversité des publics. **Il recommande que les échanges soient effectués au plus près des territoires sur plusieurs espaces géographiques par le biais de structures locales existantes qui ont un sens pour les jeunes** (scolarisation, emploi, vie familiale, vie associative...). Le choix des structures devra s'effectuer avec une attention particulière quant à la diversité du public tout en n'oubliant pas d'intégrer des structures dont la gouvernance est assurée par des jeunes eux-mêmes.

C'est l'addition des échanges dans ces différents lieux qui donne une structure régionale au dialogue structuré, sous la dynamique impulsée par le comité de pilotage.

Le sujet doit être défini entre les jeunes et le comité de pilotage. Ce dernier fera des propositions en lien avec les compétences de la Région. Les structures locales réuniront les jeunes pour choisir le sujet qu'ils transmettront au comité de pilotage. Ce dernier validera le thème retenu pour le cycle en cours sur l'ensemble des groupes.

La démarche doit être participative, initiée par des animateurs formés. Une rencontre régionale à mi-parcours des différents groupes doit renforcer la démarche et enrichir les réflexions de chacun sur les propositions à émettre. **Des rencontres entre les élus et les jeunes sont nécessaires dans les groupes locaux.** La posture des élus doit être travaillée pour favoriser une écoute des jeunes et des échanges non-paternalistes.

La rencontre finale du cycle de dialogue structuré, à laquelle participeront les élus doit permettre d'établir des propositions qui seront identifiées dans un livre blanc. Cette étape devra ensuite laisser place à une phase de suivi des propositions pour leur bonne mise en œuvre et la préparation du cycle suivant (définition du sujet, mobilisation des réseaux, formation-mobilisation...). **L'ingénierie et les moyens humains sont indispensables au projet** (moyens en formation, en personnel, en soutien financier des structures locales...).

Aujourd'hui, rares sont les occasions où les jeunes sont associés à la concertation et la construction de l'action publique. Le dialogue structuré doit faire l'objet d'une impulsion politique forte, stable et pérenne. Il est une obligation qui s'impose à la Région ; il appartient à cette dernière de s'en emparer pour le transformer en réelle opportunité.

Ce rapport a été adopté à l'unanimité lors de la séance plénière du 25 juin 2019.

À SUIVRE...